

Les usages des contrats temporaires en Île-de-France : une forme de précarité de l'emploi

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

- Moins de contrats temporaires en Île-de-France que sur le reste du territoire métropolitain.
- Des recrutements franciliens principalement en CDD d'au moins trois mois, notamment dans l'enseignement, l'administration publique et parmi les professions de l'information, des arts et des spectacles.
- Les salariés franciliens en contrat temporaire court travaillent plus le dimanche et le soir et sont très souvent à temps partiel. Plus les contrats sont courts, plus les salariés sont en situation de « sous-emploi », exprimant le désir de travailler davantage et en recherche d'un autre emploi.
- Résider en quartier prioritaire, être de nationalité étrangère, être ouvrier, avoir moins de 50 ans, travailler à temps partiel ou encore être salarié du secteur public accroît les risques d'être recruté en contrat temporaire.
- Enfin, les types d'usages des contrats temporaires sont très différents selon leur durée.

La présente étude s'inscrit dans un contexte avant crise sanitaire de questionnement sur le recours aux CDD ou missions d'intérim sur le marché du travail. A ce titre, la réforme de l'assurance chômage avait prévu la mise en place d'un système de bonus-malus pour lutter contre la précarité et l'enchaînement des CDD ou des missions d'intérim, rejeté par le conseil d'Etat. La précarité de l'emploi est une notion complexe. En effet, elle désigne pour les économistes du travail les emplois « hors normes » mais peut aussi renvoyer plus largement au vécu des individus en situation de précarité (pauvreté, instabilité, exclusion...) (Rapport CNIS 2008).

Cette étude s'intéresse aux contrats temporaires que sont les contrats à durée déterminée (CDD) et l'intérim¹. L'analyse de ces contrats permet d'appréhender une partie de la précarité dans l'emploi. Cette approche n'est donc pas exhaustive et se restreint seulement à une partie des travailleurs touchés par la précarité sur le marché du travail. Ainsi, les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) étant en situation de précarité sont de fait exclus de l'analyse. Or dans certains secteurs le recrutement en CDI s'apparente à une embauche en CDD compte tenu du fort taux de turn-over. Par ailleurs, les salariés en CDI ayant de très faibles quotités travaillées ou étant dans une situation de temps partiel subi peuvent aussi se trouver en situation de précarité. Enfin, les auto-entrepreneurs, qui peuvent également être concernés ne font pas partie de cette étude.

L'étude dresse un portrait de l'utilisation des contrats temporaires (CDD ou intérim) en Île-de-France en 2016, et des salariés franciliens² occupant ces contrats, et permet de mettre en lumière d'éventuelles spécificités franciliennes.

Des recrutements franciliens principalement en CDD d'au moins trois mois

L'Île-de-France se distingue des autres régions métropolitaines par une moindre présence des contrats temporaires (respectivement 9 % vs 12 % des salariés sont en contrat temporaire ; [tableau 1](#)). Au-delà du type de contrat (CDD ou intérim), la durée du contrat peut être un indicateur de précarité. La question de l'évolution dans le temps de la part et de la durée des contrats temporaires n'est pas étudiée ici³.

Afin d'évaluer l'effet de la durée des contrats, l'approche retenue procède en deux étapes, une analyse globale de l'ensemble des contrats temporaires puis la déclinaison selon la durée du contrat : moins de trois mois (contrats temporaires courts – découpage incluant les contrats temporaires très courts) et moins d'un mois (contrats temporaires très courts).

Tableau 1 : Contrats occupés par les salariés en France métropolitaine (en %)

Type de contrat	IDF	Autres régions
CDD ou intérim	9	12
CDI	91	88

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.
Champ : France métropolitaine.

Tableau 2 : Répartition des salariés selon le type de contrats temporaires en France métropolitaine (en %)

Type de contrats temporaires	Salariés en contrat temporaires		Salariés en contrat temporaire court		Salariés en contrat temporaire très court	
	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions
CDD	82	75	68	58	63	41
Intérim	18	25	32	42	37	59

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.
Champ : France métropolitaine.

Les contrats à durée déterminée représentent la très grande majorité des contrats temporaires franciliens. La région se caractérise en effet par la présence de beaucoup de cadres, pour qui le CDD est parfois utilisé comme une période d'essai avant une embauche en CDI ([tableau 2](#)).

Le recours à l'intérim est moins fréquent en Île-de-France, il ne concerne que 18 % des contrats temporaires contre 25 % dans les autres régions. Comme dans les autres régions, ce sont majoritairement les ouvriers qui sont employés dans ces contrats. En revanche, en Île-de-France, on retrouve davantage de professions intermédiaires et d'employés dans l'intérim. Par ailleurs, plus la durée du contrat est courte, plus la part de l'intérim augmente parmi les contrats temporaires mais cet effet est moins important en Île-de-France que dans les autres régions ([tableau 2](#)).

L'Île-de-France se distingue par des contrats temporaires plus longs que dans les autres régions métropolitaines. En effet, 65 % des contrats temporaires ont une durée d'au moins trois mois contre 57 % dans les autres régions métropolitaines. Les contrats temporaires d'une durée comprise entre un et trois mois et ceux très courts (moins d'un mois) représentent respectivement 18 % et 17 % des contrats temporaires franciliens contre respectivement 22 % et 21 % sur le reste du territoire métropolitain ([tableau 3](#)).

Tableau 3 : Répartition des salariés selon la durée des contrats temporaires (en %)

Durée des contrats temporaires	IDF	Autres régions
Moins d'un mois	17	21
Entre un mois et moins de trois mois	18	22
Trois mois ou plus	65	57

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.
Champ : France métropolitaine.

En Île-de-France des contrats temporaires plus fréquemment dans l'enseignement et l'administration publique

Plus les contrats temporaires sont de courte durée, plus les employeurs ressortent du secteur privé. Ainsi, alors que près de 30 % des salariés franciliens en contrat temporaire sont embauchés dans le secteur public, ils ne sont plus que 4 % parmi les salariés en contrat temporaire très court ([tableau 4](#)).

Relativement au reste du territoire métropolitain, les recrutements franciliens en contrat temporaire se font davantage dans le secteur regroupant les activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien, ainsi que celui de l'information et communication et des activités financières et d'assurance. A un niveau plus fin, l'enseignement et l'administration publique, ainsi que les secteurs de l'édition, audiovisuel et diffusion sont particulièrement présents en Île-de-France. Pour les contrats temporaires courts et très courts, vient s'ajouter le secteur des autres activités de services ([tableau 4](#)) et plus précisément celui des arts, spectacles et activités récréatives. Spécifiquement pour les contrats temporaires de moins d'un mois le secteur de l'hébergement et de la restauration s'ajoute aux précédents.

En Île-de-France, le premier secteur recourant à l'intérim est celui du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration alors que dans les autres régions il s'agit de l'industrie. Le recours plus faible à l'intérim en Île-de-France tient ainsi à la moindre représentation de l'industrie dans la région. Les CDD se concentrent quant à eux principalement dans le secteur de l'administration

³ Une étude de l'Insee au niveau national, montre que, au sein des déclarations préalables à l'embauche collectées par l'Acoss, les embauches en CDD de moins de trois mois ont fortement augmenté au cours de la dernière décennie et sont désormais nettement majoritaires dans le flux d'ensemble des embauches, mais que cela ne se traduit pas par une hausse de la part des contrats courts parmi les personnes en emploi (Jauneau et Vidalenc, 2019).

Une étude nationale de la Dares à partir des mouvements de main d'œuvre montre qu'« au sein des flux d'embauches en CDD et CDI, la part des CDD a nettement progressé en vingt-cinq ans, notamment à partir des années 2000. Cette évolution structurelle dans les mouvements de main-d'œuvre s'accompagne d'une forte hausse des contrats de très courte durée ; en 2017, 30 % des CDD ne durent qu'une seule journée. » (Milin, 2018).

Tableau 4 : Catégories socioprofessionnelles occupées par les salariés, statut et secteur d'activité de l'employeur (en %)

	Salariés		Salariés en contrat temporaire		Salariés en contrat temporaire court		Salariés en contrat temporaire très court	
	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions
Statut de l'employeur								
Secteur public	22	23	29	25	10	12	4	5
Secteur privé	78	77	71	75	90	88	96	95
Secteur d'activité*								
Agriculture, Sylviculture et pêche ; Construction	5	7	4	9	5	12	3	13
Industrie manufacturière, industrie extractive et autres	8	17	5	17	6	22	6	27
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	23	22	20	21	26	26	26	24
Information et communication ; Activités financières et d'assurance	12	5	9	3	14	2	19	2
Activités immobilières ; Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	16	9	15	9	18	10	14	10
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	30	35	38	35	19	22	14	16
Autres activités de services	6	5	9	6	12	6	18	8
Catégorie socio-professionnelle								
Cadres et professions intellectuelles supérieures	30	15	21	9	15	4	21	5
Professions intermédiaires	28	28	28	20	25	13	21	11
Employés qualifiés	15	16	14	15	13	13	11	9
Employés non qualifiés	13	16	16	19	16	20	15	16
Ouvriers qualifiés	9	16	11	18	14	22	15	26
Ouvriers non qualifiés	5	9	10	19	17	28	17	33

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.

Champ : France métropolitaine.

* : le secteur d'activité pour l'intérim correspond au secteur utilisateur.

Note : Le secteur « autres activités de services » regroupe les secteurs suivants : arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services ; activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre ; activités extra-territoriales.

publique, enseignement, santé humaine et action sociale sur tout le territoire métropolitain.

Comme l'ensemble des salariés franciliens, ceux en contrat temporaire se caractérisent par une sur-représentation des cadres et des professions intellectuelles supérieures par rapport au reste du territoire métropolitain. Par ailleurs, alors que ce n'est pas le cas pour l'ensemble des salariés franciliens, ceux en contrat temporaire se distinguent aussi par une représentation plus forte des professions intermédiaires (tableau 4) et plus particulièrement les professions administratives et commerciales des entreprises.

Une forte présence des professions de l'information, des arts et des spectacles

Ce sont plus précisément les professions de l'information, des arts et des spectacles et les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises qui emploient plus de salariés en contrat temporaire que dans les autres régions. Ce constat est valable quelle que soit la durée du contrat. La moitié des salariés en contrat temporaire des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises se concentre dans deux professions à savoir la « maîtrise et techniciens administratifs des services

Tableau 5 : Horaires atypiques des salariés (en %)

	Salariés		Salariés en contrat temporaire		Salariés en contrat temporaire court		Salariés en contrat temporaire très court	
	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions
Travail la nuit (entre minuit et 5h du matin)								
Oui	8	10	9	11	13	14	19	17
Non	92	90	91	89	87	86	81	83
Travail le soir (entre 20h et minuit)								
Oui	24	24	24	26	32	27	44	31
Non	76	76	76	74	68	73	56	69
Travail le samedi								
Oui	31	36	30	39	42	41	50	39
Non	69	64	70	61	58	59	50	61
Travail le dimanche								
Oui	18	19	20	22	27	21	31	20
Non	82	81	80	78	73	79	69	80

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau 6 : Rémunération des salariés (en %)

Rémunération	Salariés		Salariés en contrat temporaire		Salariés en contrat temporaire court		Salariés en contrat temporaire très court	
	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions
Moins de 1500 €	30	42	60	73	65	75	67	73
1500 € ou plus	70	58	40	27	35	25	33	37

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d’Île-de-France.
 Champ : France métropolitaine.

juridiques ou du personnel » et les « assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels ». A noter que parmi les contrats temporaires très courts, les « assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels » représentent à eux seuls plus de la moitié des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises.

Parmi les contrats temporaires courts et très courts franciliens, toute catégorie socio-professionnelle confondue, c’est le métier d’assistant technique de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels qui prédomine.

Les salariés franciliens en contrat temporaire court travaillent plus le dimanche et le soir

Concernant les horaires de travail atypiques, parmi l’ensemble des salariés en contrat temporaire l’Île-de-France se distingue des autres régions métropolitaines surtout par moins de salariés travaillant le samedi. Ce constat s’inverse quand on se restreint aux contrats temporaires très courts. Pour les contrats temporaires courts et très courts, l’Île-de-France se caractérise en outre par une plus forte fréquence du travail le dimanche et le soir que sur le reste du territoire métropolitain (tableau 5). Dans l’ensemble, les rémunérations des salariés franciliens sont plus élevées que celles perçues dans les autres régions. Bien que ce constat reste valable, le niveau de rémunération est moindre pour les contrats temporaires. Ainsi, alors que 70 % de l’ensemble des salariés franciliens perçoivent au moins 1 500 euros, ce n’est le cas que de 40 % des franciliens en contrat temporaire. Dans le reste du territoire, ces proportions s’élèvent respectivement à 58 % et 27 % (tableau 6).

Des salariés franciliens en contrat temporaire résidant davantage en quartier prioritaire

La population féminine est plus représentée parmi les salariés franciliens en contrat temporaire que dans les autres régions (respectivement 54 % contre 50 %). Cette spécificité disparaît lorsque la durée des contrats se réduit (contrats temporaires courts et très courts). Ainsi, plus la durée du contrat est courte plus les hommes sont surreprésentés (tableau 7).

Les salariés franciliens en contrat temporaire sont plus âgés que dans le reste du territoire métropolitain, avec une représentation plus forte de la classe d’âge des 30-39 ans. Ce constat se renforce avec la baisse de la durée des contrats. Plus particulièrement parmi les contrats temporaires très courts,

c’est la part des seniors (50 ans et plus) qui s’accroît le plus par rapport à l’ensemble des contrats temporaires franciliens (tableau 7).

La région Île-de-France se distingue par une part de salariés résidant en quartier prioritaire plus importante (11 %) que sur le reste du territoire métropolitain (4 %). Cet effet se renforce quand on se limite aux salariés en contrat temporaire. En effet, les résidents franciliens de quartiers prioritaires sont davantage concernés par les contrats temporaires que les autres salariés métropolitains (19 % des salariés en contrat temporaire résident en quartier prioritaire en Île-de-France contre 8 % dans les autres régions). Ce phénomène est le plus marqué pour les contrats temporaires courts (moins de trois mois) parmi lesquels la part de salariés résidant en quartier prioritaire atteint 25 % contre seulement 9 % sur le reste du territoire (tableau 7).

Comme les autres salariés franciliens, les personnes en contrat temporaire sont plus diplômées que sur le reste du territoire métropolitain. Ainsi, 35 % des salariés franciliens en contrat temporaire ont un diplôme supérieur à bac +2 contre seulement 19 % dans les autres régions métropolitaines (tableau 7).

Les Franciliens en contrat temporaire de moins d’un mois très souvent à temps partiel

Alors que les salariés franciliens travaillent plus souvent à temps complet que ceux des autres régions, les salariés franciliens en contrat temporaire très court travaillent plus fréquemment à temps partiel que sur le reste de la France métropolitaine. Ainsi, parmi ces derniers 45 % travaillent à temps partiel contre seulement 31 % dans les autres régions (tableau 8). Parmi les salariés en contrat temporaire très court à temps partiel, près d’un quart relève des professions de l’information, des arts et des spectacles.

Le sous-emploi constitue un indicateur de précarité individuelle défini par l’INSEE à partir de trois critères. Il regroupe majoritairement les personnes en temps partiel qui souhaitent travailler plus, qui sont disponibles pour le faire mais ne recherchent pas de nouvel emploi. En font aussi partie les individus en temps partiel qui souhaitent travailler plus, qui sont disponibles pour le faire et à la recherche d’un nouvel emploi. Plus les contrats temporaires sont de faible durée, plus la part des personnes à la recherche d’un nouvel emploi augmente. Enfin, il comprend les individus en période de chômage technique ou partiel la semaine de référence quelle que soit la quotité de travail (temps complet/partiel).

Alors que pour l'ensemble des salariés en contrat temporaire la situation de sous-emploi est moins présente parmi les Franciliens, pour les contrats temporaires courts et très courts cette dernière devient aussi fréquente que sur le reste du territoire (tableau 8).

La volonté de travailler davantage révèle aussi la précarité des situations dans lesquelles se trouvent les salariés. Elle correspond aux situations où un individu exprime le souhait d'avoir un emploi en remplacement de l'emploi actuel ou à venir et/ou d'avoir un emploi en plus de l'emploi actuel ou à venir. Quelle que soit la situation (en contrat temporaire ou

non) les salariés franciliens expriment moins le souhait de travailler davantage que sur le reste du territoire métropolitain. Cependant, parmi les salariés en contrat temporaire, plus la durée du contrat s'amenuise plus la part des salariés exprimant le désir de travailler davantage augmente (tableau 8). Ainsi, le fait d'être embauché sur des contrats de courte durée apparaît davantage comme une contrainte qu'un choix de la part des salariés⁴.

Au total, le lien constaté entre sous-emploi, temps partiel, volonté de travailler davantage et la durée des contrats confirme que les contrats les plus courts sont les plus précaires.

Tableau 7 : Caractéristiques individuelles des salariés (en %)

	Salariés		Salariés en contrat temporaire		Salariés en contrat temporaire court		Salariés en contrat temporaire très court	
	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions
Sexe								
Femmes	51	50	54	50	47	46	39	41
Hommes	49	50	46	50	53	54	61	59
Âge								
15-29 ans	19	19	39	42	37	45	29	41
30-49 ans	53	51	45	42	46	40	48	42
50 ans et plus	28	30	16	16	17	15	23	17
Résidence en quartier prioritaire								
Oui	11	4	19	8	25	9	20	10
Non	89	96	81	92	75	91	80	90
Diplôme le plus élevé obtenu								
Diplôme supérieur à baccalauréat + 2 ans	35	20	35	19	28	11	29	10
BTS, DUT ou autre diplôme de niveau bac +2	16	16	13	12	11	11	14	11
Baccalauréat ou brevet professionnel ou autre diplôme de ce niveau	18	21	20	24	21	26	18	24
CAP, BEP ou autre diplôme de ce niveau	15	27	13	26	17	31	13	31
Brevet des collèges	4	5	5	6	6	6	7	7
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	12	11	14	13	17	15	19	17
Nationalité								
Française	88	96	83	93	82	92	81	91
Autre	12	4	17	7	18	8	19	9

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau 8 : Temps de travail, sous-emploi et volonté de travailler davantage des salariés (en %)

	Salariés		Salariés en contrat temporaire		Salariés en contrat temporaire court		Salariés en contrat temporaire très court	
	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions	IDF	Autres régions
Temps de travail								
Temps partiel	14	20	29	30	33	29	45	31
Temps complet	86	80	71	70	67	71	55	69
Volonté de travailler davantage								
Oui	10	12	22	26	28	32	34	36
Non	90	88	78	74	72	68	66	64
Sous-emploi								
Oui	4	7	14	18	18	20	23	22
Non	96	93	86	82	82	80	77	78

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.

Champ : France métropolitaine.

Note : La volonté de travailler davantage correspond aux situations où un individu exprime le souhait d'avoir un emploi en remplacement de l'emploi actuel ou à venir et/ou d'avoir un emploi en plus de l'emploi actuel ou à venir.

Le sous-emploi regroupe des individus en temps partiel qui souhaitent travailler plus, qui sont disponibles pour le faire et à la recherche d'un nouvel emploi ; les individus en temps partiel qui souhaitent travailler plus, qui sont disponibles pour le faire mais ne recherchent pas de nouvel emploi et enfin ceux en période de chômage technique ou partiel la semaine de référence quelle que soit la quotité de travail (temps complet/partiel).

⁴ On retrouve ici des résultats constatés au niveau national (Jauneau et Vidalenc, 2019).

Quels sont les facteurs favorisant les contrats temporaires ?

Une analyse toutes choses égales par ailleurs portant sur les salariés franciliens montre que le fait de résider en quartier prioritaire, d'être de nationalité étrangère, ouvrier, d'avoir moins de 50 ans ou encore de travailler à temps partiel ou dans le secteur public sont des facteurs qui accroissent les risques d'être recruté en contrat temporaire. C'est dans le secteur regroupant l'industrie, la construction et l'agriculture qu'il y a le moins de risques d'être embauché en contrat temporaire. A noter que le diplôme n'influe pas sur la probabilité d'être embauché en contrat temporaire et ce quelle que soit la durée du contrat (tableau 9).

Les caractéristiques individuelles et socio-professionnelles affectant la probabilité d'être recruté dans le cadre d'un contrat temporaire court (de moins de trois mois) et très court (moins d'un mois) sont les mêmes que pour l'ensemble des contrats temporaires à l'exception près que ces contrats sont plus fréquents dans le secteur privé et plus souvent occupés par des hommes. De plus, la nationalité n'est plus un facteur déterminant lorsqu'on se limite aux recrutements en contrat temporaire très court.

En complément de l'analyse toutes choses égales par ailleurs, une étude des relations entre différents facteurs individuels et socio-professionnels a été réalisée (encadré méthodologie) qui aboutit à décrire les spécificités des profils des salariés franciliens selon trois types de contrats

Tableau 9 : Effet des caractéristiques individuelles et professionnelles sur le fait d'être en contrat temporaire, contrat temporaire court et contrat temporaire très court

	Être en contrat temporaire parmi les salariés franciliens	Être en contrat temporaire court (moins de 3 mois) parmi les salariés franciliens	Être en contrat temporaire très court (moins d'1 mois) parmi les salariés franciliens
Sexe			
Femmes	n.s	---	---
Hommes	Réf.	Réf.	Réf.
Âge			
15-29 ans	+++	+++	+++
30-49 ans	+++	+++	+
50 ans et plus	Réf.	Réf.	Réf.
Nationalité			
Française	Réf.	Réf.	Réf.
Autre	+++	+	n.s
Résidence en quartier prioritaire			
Oui	+++	+++	+++
Non	Réf.	Réf.	Réf.
Diplôme le plus élevé obtenu			
Baccalauréat et plus	n.s	n.s	n.s
Inférieur au Baccalauréat	Réf.	Réf.	Réf.
Statut de l'employeur			
Secteur public	Réf.	Réf.	Réf.
Secteur privé	---	+++	+++
Temps de travail			
Temps partiel	+++	+++	+++
Temps complet	Réf.	Réf.	Réf.
Catégorie socio-professionnelle			
Cadres	---	---	---
Professions intermédiaires et employés	---	---	---
Ouvriers	Réf.	Réf.	Réf.
Secteur d'activité			
Industries ; Construction ; Agriculture	Réf.	Réf.	Réf.
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	++	++	++
Information et communication ; Activités financières et d'assurance	+++	+++	+++
Activités immobilières ; Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	+++	+++	+++
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	+++	+++	+++
Autres activités de services	+++	+++	+++

Source : Enquête emploi en continu 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.

Champ : Salariés franciliens.

Lecture : +++ : effet positif significatif à 1 % ; ++ : effet positif significatif à 5 % ; + : effet positif significatif à 10 % . --- : effet négatif significatif à 1 % ; -- : effet négatif significatif à 5 % ; - : effet négatif significatif à 10 % ; n.s : effet non significatif.

Note : Le secteur « autres activités de services » regroupe les secteurs suivants : arts, spectacles et activités récréatives ; autres activités de services ; activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre ; activités extra-territoriales.

temporaires : au moins trois mois ; de durée intermédiaire (entre un mois et moins de trois mois) ; très court (moins d'un mois).

Les contrats temporaires de trois mois ou plus correspondent aux recrutements de femmes, jeunes (15-29 ans), de nationalité française dans la fonction publique. Il s'agit principalement de recrutements en CDD pour des postes de professions intermédiaires ou d'employés.

Les contrats temporaires de durée intermédiaire concernent davantage des hommes, jeunes (15-29 ans), résidant en quartier prioritaire, embauchés dans le secteur privé en tant qu'ouvriers avec une surreprésentation de l'intérim et du secteur regroupant commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.

Les contrats temporaires très courts correspondent aux recrutements d'hommes de plus de 29 ans avec une distinction selon la nationalité. Les salariés de nationalité française, plus âgés, sont relativement plus embauchés comme cadres, à temps partiel, en CDD, dans la fonction publique.

Les salariés étrangers sont plutôt des ouvriers résidant en quartier prioritaire, embauchés dans le secteur privé avec un marquage plus fort dans trois secteurs : Industrie, Construction, Agriculture / Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration / Activités immobilières ; Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien. C'est dans ce profil que le recrutement en intérim est le plus important.

Magali Recoules

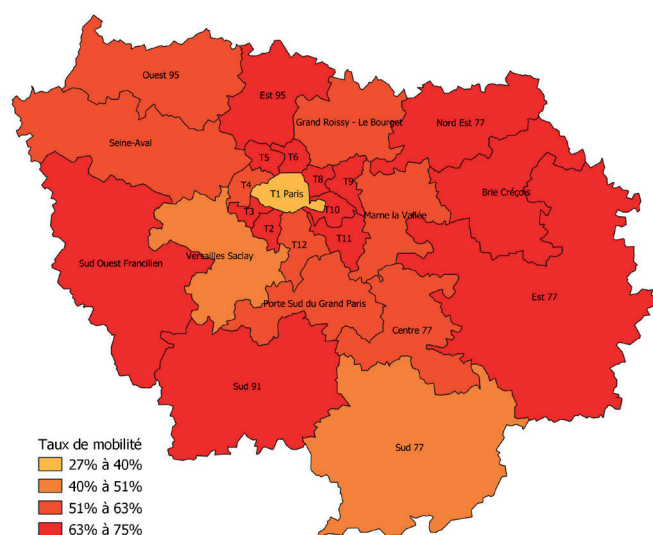
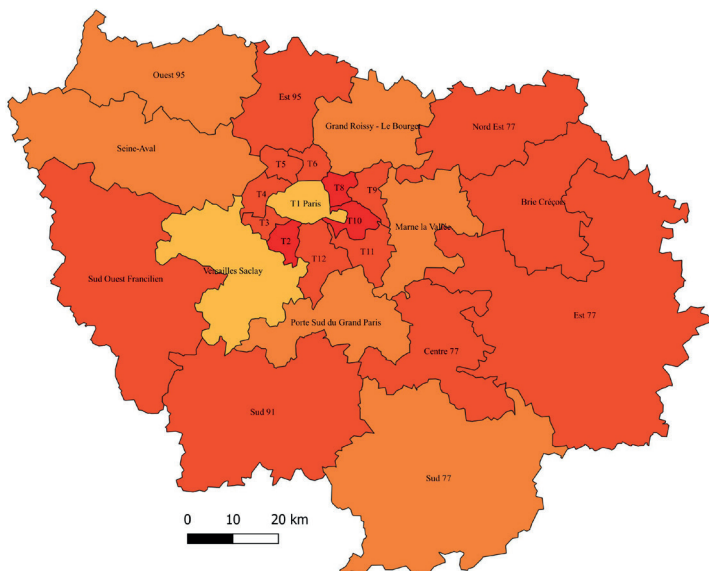
Comparaison de la mobilité entre bassins d'emploi des salariés franciliens en contrat temporaire et ceux en contrat non temporaire

Une personne est considérée comme mobile si elle travaille dans un autre bassin d'emploi que celui où elle réside. On constate que les salariés franciliens en contrat temporaire (carte 1) sont moins mobiles que les autres salariés entre les bassins d'emploi franciliens (carte 2). Le taux de mobilité est ainsi respectivement de 48 % pour les salariés franciliens en contrat temporaire et de 57 % pour ceux qui ne

sont pas en contrat temporaire. Les salariés mobiles en contrat temporaire travaillent davantage dans le secteur du commerce, transports et services divers* (59 % contre 49 % pour les non mobiles). Les salariés non mobiles en contrat temporaire travaillent quant à eux relativement plus dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale (45 % contre 34 % des mobiles).

Carte 1 : Mobilité des salariés franciliens en contrat temporaire

Carte 2 : Mobilité des salariés franciliens en contrat non temporaire



Source : Recensement de population 2016 – Exploitations Drieets d'Île-de-France.

Plus précisément, une analyse des flux pour les salariés en contrat temporaire ne travaillant pas dans le bassin d'emploi où ils résident montre que les principaux déplacements se font en direction de Paris, et de Paris

hors d'Île-de-France et vers cinq bassins d'emploi franciliens (T12 Val de Bièvre - Seine Amont - Grand Orly, T3 Grand Paris Seine Ouest, T4 Paris Ouest La Défense, T6 Plaine Commune et T8 Est Ensemble).

* Le secteur du commerce, transports et services divers regroupe les secteurs suivants : Commerce ; réparation d'automobiles et de motos/ Transports et entreposage/ Hébergement et restauration/ Information et communication/ Activités financières et d'assurance/ Activités immobilières/ Activités spécialisées, scientifiques et techniques/ Activités de services administratifs et de soutien/ Arts, spectacles et activités récréatives/ Autres activités de services/ Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre/ Activités extra-territoriales.

Méthodologie et sources des données

Méthodologie employée pour l'analyse des profils des salariés par type de contrats temporaires

Une analyse des correspondances multiples (ACM) est réalisée à partir de dix variables individuelles et socio-professionnelles. Parmi les variables utilisées se trouvent huit variables actives : âge, sexe, résidence ou non en quartier prioritaire, nationalité (française ou non), statut de l'employeur (privé/public), catégorie socio-professionnelle (cadres/professions intermédiaires et employés/ouvriers), temps de travail (partiel/complet), durée du contrat temporaire (contrats de trois mois ou plus/contrats entre un mois et moins de trois mois/contrats de moins d'un mois). Trois variables supplémentaires ont été introduites : le sexe (homme/femme), le type de contrat (CDD/intérim) et le secteur d'activité regroupé (Industrie, construction, agriculture / Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration / Information et communication, activités financières et d'assurance / Activités immobilières, activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien / Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale / Autres activités de services).

De cette analyse découlent deux axes qui permettent de dissocier les situations des salariés. Le premier axe oppose des ouvriers étrangers résidant en quartier prioritaire embauchés dans le secteur privé dans des contrats de moins d'un mois, à des salariés du secteur public recrutés dans des contrats de trois mois ou plus. Le deuxième axe met en balance d'un côté des salariés cadres seniors recrutés dans des contrats de moins d'un

mois, contre d'un autre côté des jeunes salariés (moins de 30 ans) résidant en quartier prioritaire recrutés dans des contrats intermédiaires (entre un mois et moins de trois mois) dans des postes de professions intermédiaires ou d'employés.

Une classification a été réalisée à partir de ces deux axes qui distingue parmi les salariés franciliens quatre situations homogènes. Les quatre classes sont fortement liées aux durées de contrat ce qui permet de caractériser les profils types présentés en conclusion.

Sources des données

Les données exploitées dans la publication sont, à l'exception de l'encadré sur la mobilité, issues de l'enquête Emploi en continu de 2016. L'enquête Emploi en continu est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). L'enquête Emploi est produite selon un calendrier trimestriel et sa collecte se déroule en continu tout au long de chaque trimestre. Dans cette enquête, ce sont les logements qui sont tirés au sort. Une fois qu'un logement a été tiré, ses occupants seront enquêtés, et ce, pendant six trimestres consécutifs. Pour la présente analyse, les réponses analysées correspondent à environ 7 000 répondants par trimestre sur la région francilienne représentant 4,8 millions d'actifs salariés.

Les données exploitées dans l'encadré sur la mobilité entre bassins d'emploi des salariés franciliens sont issues du recensement de population 2016.

Pour en savoir plus

- Muriel Barlet, Claude Minni, en collaboration de Samuel Ettouati, Jean Finot et Xavier Paraire, « **Entre 2000 et 2012, forte hausse des embauches en contrats temporaires, mais stabilisation de la part des CDI dans l'emploi** », Dares Analyses, Juillet 2014-N°056.
- Ludovic Bourlès, « **520 000 Franciliens touchés par le «sous-emploi» ou le «halo autour du chômage»** », Insee Analyses Île-de-France, Juin 2016-N°36.
- Jean-Baptiste De Foucauld, Marie Reynaud, Michel Cézard, « **Emploi, chômage et précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir** », Rapport d'un groupe de travail du CNIS, septembre 2008, N°108.
- Edouard Fabre et Nicolas De Riccardis, « **Les contrats courts vus par les salariés : une précarité de l'emploi qui n'induit pas nécessairement une précarité du travail** », Dares Premières Synthèses, Mars 2007-N°12.3.
- Yves Jauneau et Joëlle Vidalenc « **Les salariés en contrat court : des allers-retours fréquents entre emploi, chômage et inactivité** », Insee Première, Février 2019-N°1736.
- Kévin Milin, « **CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?** », Dares Analyses, Juin 2018-N°026.
- François Rageau, « **En 2012, les recrutements en contrat à durée indéterminée n'ont pas retrouvé leur niveau de 2007 en Île-de-France** », Drieets d'Île-de-France, Bref Thématique N°38, Juillet 2013.
- Corinne Rouxel, « **Conditions de travail et précarité de l'emploi** », Dares Premières Synthèses, Juillet 2009-N°28.2.

DRIEETS
D'ÎLE-DE-FRANCE **synthèse**
thématique

N° 93 - Avril 2021

Directeur de la publication : Gaëtan Rudant
Etude et rédaction : Service Etudes Statistiques Evaluation
Réalisation et diffusion : Service communication

Conception graphique : Renaud Sauteret - Mise en page : Emmanuelle Seguin
N° ISSN : 1767 - 9877

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
19-21 rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers
Tél. 01 70 96 13 00